

WETTBEWERBSPROJEKT
FÜR DEN FRIEDENSPALAST
MIT EINER BIBLIOTHEK
IM HAAG

N° 50 u. 51
ZUM III. BAND, VIII., IX. u. X. HEFT

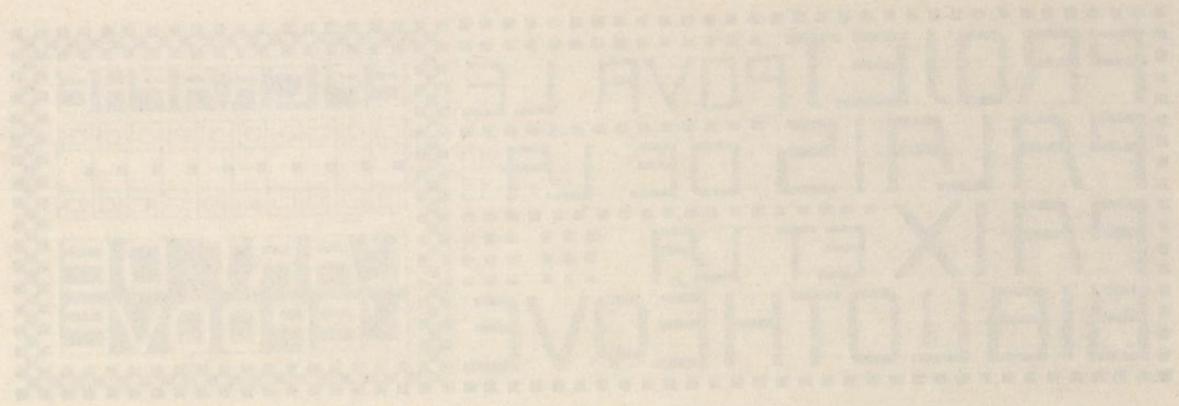
DRUCK VON ADOLF HOLZHAUSEN IN WIEN

PROJET POUR LE PALAIS DE LA PAIX ET LA BIBLIOTHÈQUE

ÉPIGRAPHE

L'ART DE L'ÉPOQUE

MÉMOIRE EXPLICATIF DU PROJET POUR LE PALAIS DE LA PAIX ET LA BIBLIOTHÈQUE, SOUS L'ÉPIGRAPHE: L'ART DE L'ÉPOQUE



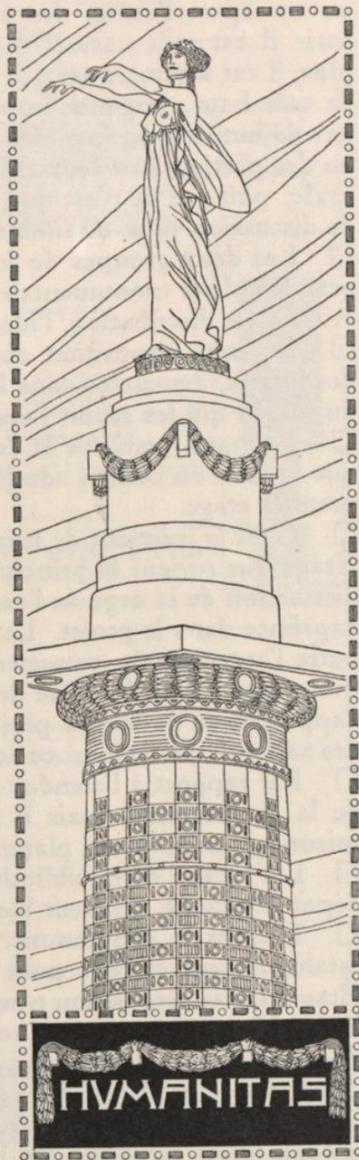
MÉMOIRE EXPLICATIF DU PROJET POUR LE PALAIS DE LA PAIX
ET LA BIBLIOTHÈQUE, SOUS L'ÉPIGRAPHE: L'ART DE L'ÉPOQUE

□ DISPOSITION GÉNÉRALE. □

IL est dans la nature de l'artiste de se faire en esprit, dès la première lecture d'un pareil programme, une image complète de l'oeuvre à créer. Il est aisé de concevoir que la monumentalité et l'originalité du problème le portent involontairement à vouloir distinguer l'oeuvre future par une grande coupole dorée bien élevée et propre à donner un cachet spécial à la ville. □

□ Mais, malgré que ce palais semble exiger une pareille distinction artistique, la lecture attentive du programme prouve, que, logiquement, une coupole ne peut être le motif dominant de l'édifice. La raison en est, que les deux salles de justice, avec leurs chambres de conseil, exigent surtout la plus grande distinction esthétique et une accentuation équivalente. Pour cette même raison, il s'agit clairement, en ce cas, d'un soulignement de deux parties et non seulement du milieu de l'oeuvre future. Il serait facile de trouver un expédient en élevant artificiellement un autre local pour le rendre propre à supporter la coupole, mais ce procédé serait d'une valeur artistique bien douteuse. Ce serait indigne de distinguer par une accentuation très forte des parties inférieures et de se prêter, pour ainsi dire, à un mensonge duquel résulterait une fausse caractéristique de l'édifice. Ces considérations étaient à citer d'abord pour motiver l'espèce de partage en deux dans le projet. □

□ Les deux salles de justice, avec les chambres de conseil et autres locaux y attachés, exigent clairement ce partage dans la construction. Du point de vue esthétique, il est impossible de placer l'un à côté de l'autre



ou un après l'autre, des objets équivalents, auxquels reviennent l'accentuation principale, mais il est tout naturel de placer ces deux groupes de locaux, aux flanes du bâtiment. En plus, il est à remarquer que les deux salles de justice ont besoin, d'une lumière latérale venant de très haut, exigence impossible à remplir si les salles avaient une position centrale. Des jets de lumière, en façade, des yeux feraient, pendant de longues séances, le tourment des juges ou des parties. Les deux salles de justice, sont de grandeur différente, mais sûrement de valeur égale, puisque ce n'est que le nombre des parties qui influence leur grandeur et non le sujet de discussion plus ou moins important. □

□ Les deux groupes de locaux en question, sont réunis dans le projet ci-joint, par une grande galerie monumentale qui renferme les entrées principales pour les salles de justice. Avec cette distribution, l'idée dominante de la disposition générale est toute donnée. □

□ De cette disposition obligatoire des salles de justice, se suit naturellement le placement des locaux, demandés dans le programme, pour la cour de l'arbitrage, dans la partie centrale du milieu qui les réunit l'une à l'autre □

□ Le grand vestibule et l'escalier d'honneur sont naturellement dans l'axe principale tandis que la salle du conseil administratif de la cour permanente de l'arbitrage, occupe le milieu du premier étage. □

□ C'est le moment de mentionner aussi que, conformément à son but voulu, c'est au Bel-Étage que revient la principale valeur esthétique. Pour cette même raison, une trop grande distinction de la cage de l'escalier serait aussi une faute. Cette idée est, du reste, clairement exprimée dans le projet. Le placement de tous les locaux importants à la périphérie a, en outre l'avantage de permettre qu'on fasse une grande cour unique, solution qui influence avantageusement la clarté de ces locaux. Ces réflexions prouvent clairement que la clef pour l'appréciation de tout le projet est à chercher dans le placement plus ou moins avantageux des salles de justice; est-ce donc leur position qui influence la solution générale de tout le plan. □

□ Par rapport à l'étendue et à la cubature, le dépôt des livres occupe la plus grande partie de la construction, mais il ne réclame sûrement qu'une distinction artistique très minime; raison qui motive son placement à la façade postérieure. □

□ Les locaux de la bibliothèque, qui doivent naturellement être en communication avec le dépôt des livres, trouvent bien leur place du côté où est située la petite salle de justice. □

□ D'après le programme, les cabinets du bibliothécaire et de son adjoint, la salle pour le cataloguement et celle pour les cartes géographiques doivent trouver leur place dans le Bel-Étage. Cette disposition n'est possible qu'en intercalant un rez-de-chaussée sous le dépôt des livres. Mais, puisque cette solution rendrait le dépôt trop volumineux et nuirait à l'aspect de l'ensemble, ces locaux sont remis à l'Étage Supérieur et se trouvent ainsi à mi-hauteur du dépôt des livres. □

□ De cette disposition résulte l'entrée dans la bibliothèque à gauche dans l'angle postérieur. L'angle droit renferme les bureaux de la fondation Carnegie. Ces suppositions permettent

de faire pour la bibliothèque et les bureaux de la fondation Carnégie, deux grands escaliers monumentaux avec deux belles entrées. L'entrée droite sert aussi de porte cochère et d'entrée pour le public dans la grande salle de justice. □

□ De ces suppositions résultent pour l'édifice trois entrées principales avec autant de loges de portier. Ces loges communiquent avec les logements et ont leurs entrées séparées, question importante, en cas de maladie ou de mort dans les familles. □

□ Au milieu de la façade postérieure se trouve une grande entrée, ne s'élevant que jusqu'à la hauteur de l'Étage-Soustrrain, pour le personnel des chauffeurs l'emplacement des combustibles, un remplacement de chaudron possible etc. □

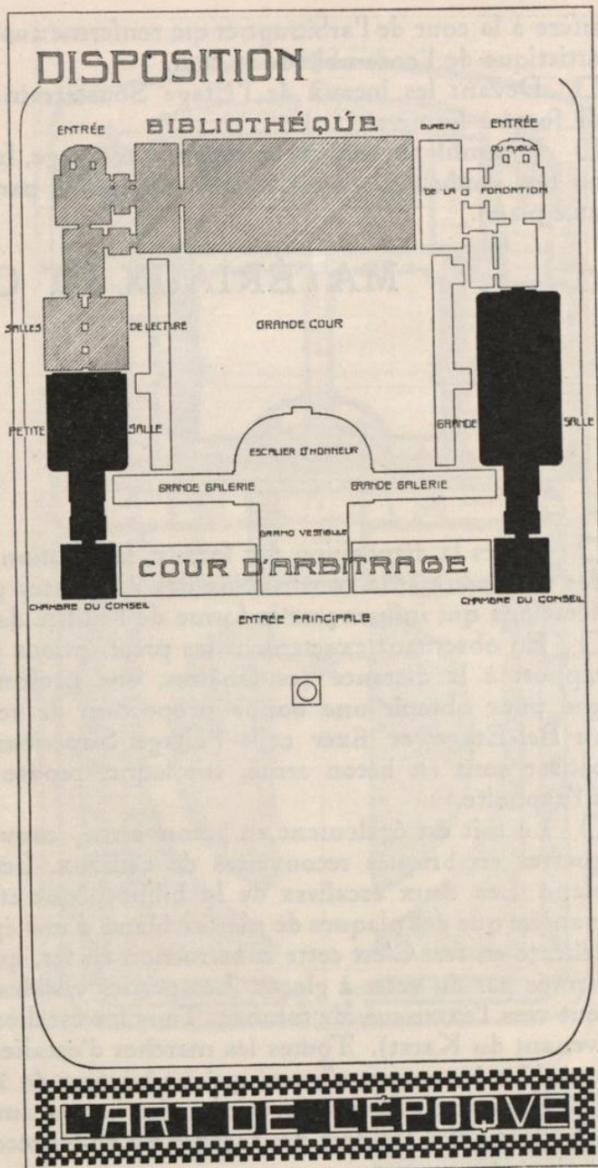
□ Les deux chambres de conseil communiquent, par des terrasses et un perron, directement avec le jardin et le parc, pour éviter aux personnes de distinction de passer par l'Étage Soustrrain. □

□ Deux galeries facilitent une communication commode, entre la cour de l'arbitrage, avec la bibliothèque, et les bureaux de la fondation Carnégie. En plus, elles rendent aussi les deux salles, accessibles d'un autre endroit, ce qui fait que l'entrée de face, peut rester réservée pour les juges et autres fonctionnaires. □

□ La situation de ces galeries est indépendante du mur, pour ne pas empêcher la double clarté du jour pour les salles. □

□ Le niveau de la cour, est élevé à 1.80^m au dessus du sol, pour cacher le passage qui conduit de l'emplacement pour le calo-

□



rifière à la cour de l'arbitrage et qui renferme aussi la conduite des tuyaux, sans nuire à l'aspect artistique de l'ensemble de la cour.

Devant les locaux de l'Étage Sousterrain situés du côté de la cour, s'étend une espèce de fossé à lumière.

Il semble inutile de pénétrer d'avantage, la question de la situation et de la conformité au but voulu des autres locaux, demandés par le programme et il suffit pour eux, le renvoi aux plans.

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTION.

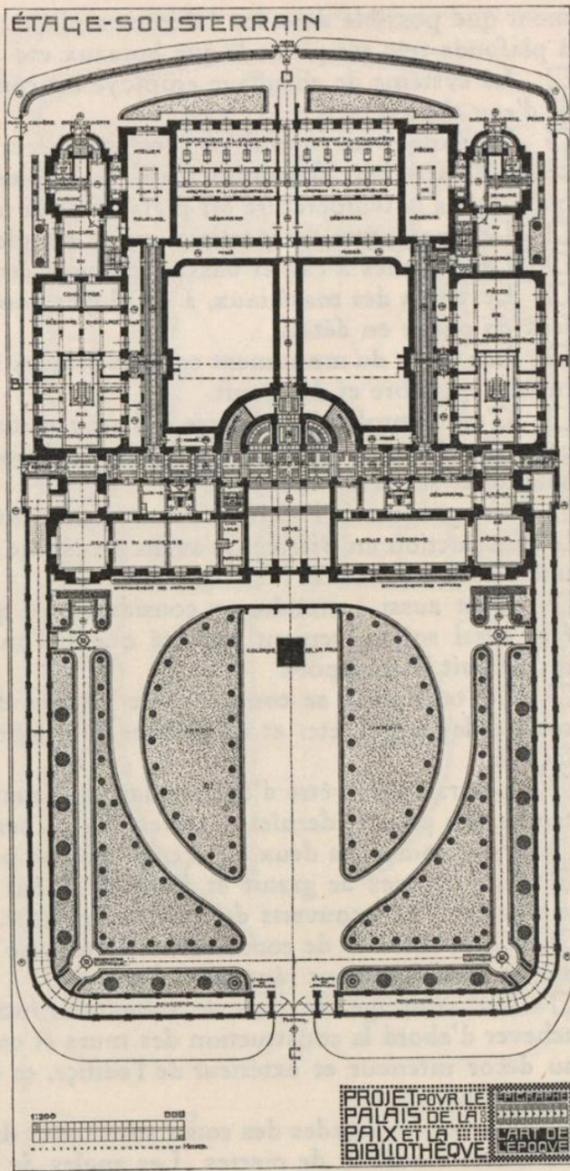
Après la disposition des locaux, la question qui intéresse le plus l'architecte, c'est le choix des matériaux et la construction des différentes parties de la bâtisse; sont ce donc ces considérations qui influencent la forme de l'édifice dans tous ses détails.

En observant exactement les prescriptions pour la grandeur des locaux, il résulte, par rapport à la distance des fenêtres, une profondeur de 7^m pour les bureaux etc. de sorte que pour obtenir une bonne proportion de ces locaux il faut donner une hauteur de 6^m au Bel-Étage et fixer celle l'Étage Supérieur à 5.80^m. Tous les plafonnements de la bâtisse sont en béton armé, sur lequel repose le plancher isolé, en bois de chêne, trempé à l'asphalte.

Le toit est également en béton armé, couvert de deux couches, d'asphalte, et de plaquettes en briques recouvertes de cailloux. Les marches du grand escalier sont en marbre blanc. Les deux escaliers de la bibliothèque et de la fondation Carnégie sont construits de manière que des plaques de marbre blanc, d'une épaisseur de 3^{cm}, reposent sur une construction délicate en fer. C'est cette construction en fer, qui forme la cage de l'escalier. La carcasse est fermée par du verre à glaces. Les parties visibles de cette construction sont recouvertes, surtout vers l'extérieur, de tombac. Tous les escaliers de service sont en marbre de „Repentabor“ (venant du Karst). Toutes les marches d'escalier, même celles des escaliers de service, sont agréables à monter, n'ayant qu'une hauteur de 12.5^{cm} au maximum.

Partout où ce sera nécessaire, les locaux auront des fenêtres intérieures et extérieures. L'huissierie des fenêtres des façades est en fer recouvert de tombac, pour éviter tout peinture et réparation.

- Pour les salles de justice, les fenêtres sont accessibles et réglables du dehors, où se trouve à cette intention un petit balcon, à peine visible, en construction de fer, à la hauteur du plancher de l'Etage Supérieur. Ce balcon peut servir aussi pour baisser les stores contre le soleil. Toutes les portes de l'édifice, sont en bois de chêne, tandis que celles à qui révient un effet monumental sont en fer recouvert de tombac.
- La plus grande importance a été accordée à rendre toutes les pièces aussi claires que possible, c'est même cette appréciation qui influence de beaucoup la disposition principale de tout le plan.
- Il va sans dire que dans une salle de justice où tant de personnes passent bien des heures, il ne peut jamais être question ou permis d'éblouir les yeux par un jet de lumière venant d'en face.
- On ne peut risquer de vitrer la salle, à cause du danger que courrait la couverture par une grêle ou une couche de neige qui s'y attacherait en gelant, puis aussi, la difficulté qu'offrirait le nettoyage etc.
- Le double jour venant d'en haut, qu'il faut pour les salles de justice a été obtenu en donnant à la partie inférieure des fenêtres une mosaïque très riche, propre à intercepter la clarté du jour et en laissant seulement entrer le plein jour par la partie supérieure.
- L'éclairage de toutes les pièces est à la lumière électrique par deux différents conduits.
- Les sources de lumière restent visibles et sont distribuées aussi uniformé-



ment que possible dans les différentes pièces. Une lumière diffuse n'existe que dans les pièces à plafonds très simples tels que bureaux etc.

Le système de chauffage employé est combiné de celui de la vapeur a très basse pression et d'eau chaude.

La vapeur est fournie par des chaudières membrées (Gliederkessel) qui offrent le plus de sécurité dans leur fonctionnement et la plus grande simplicité dans leur mise en route, et qu'en plus la température est réglable de la manière la plus subtile.

Les logements des portiers ont de simples poêles pour le chauffage.

Les bouches à eau et bassins peuvent être placés partout ou ce sera nécessaire.

Le choix des matériaux, à employer pour la façade est d'une si grande importance qu'il faut en parler en détail.

Les murs du monument sont en briques bien brûlées et la façade est couverte d'un tablement de marbre et de granit.

C'est l'emploi de la pierre qui est avant tout à prendre en considération pour le cas présent. Ce choix est décidé surtout, par les incomparables qualités de la pierre par rapport à la solidité et sa distinction.

Les progrès de l'humanité nous indiquent pour aujourd'hui une toute autre manière pour la construction en pierres qu'avant un espace de mille ans, ou qu'avant des siècles ou même, une dizaine d'années.

Il est aussi à prendre en considération, qu'un édifice en pierres de taille ne peut jamais être aussi soigneusement exécuté que si l'on adopte la pierre en tablement, vu la difficulté qu'offrirait le transport.

Le tablement se compose, de plaques de granit d'une épaisseur de 10-15 cm pour le socle et les angles etc. et de plaques de marbre, d'une épaisseur de 2 cm, pour le reste de la façade.

Le granit doit être d'un gris clair et le marbre bien blanc. Le premier viendrait de Suède, tandis que pour le dernier, Laas en Tyrol, serait à prendre en considération.

Pour toutes les deux espèces de pierres on peut compter sur une durée éternelle.

Les plaques de granit et de marbre sont fixées au mur par des boulons en fer plus ou moins épais et recouverts de tombac ferblanté.

Cette manière de construction a été mise à l'épreuve, par l'auteur, depuis plus de vingt ans et a parfaitement répondu à l'attente.

Un avantage de plus de cette construction est aussi, que de cette manière on peut achever d'abord la construction des murs et couvertures et travailler ensuite, en même temps, au décor intérieur et extérieur de l'édifice, ce qui est sûrement une économie de temps et de dépenses.

Toutes les façades des cours sont faites dans ce même genre, seulement le tablement est en faïences au lieu de pierres. Les angles de la cage de l'escalier polygone, les piliers et les

chambranles des fenêtres, sont pourvus de rails en fer, qui sont de nouveau recouverts de tombac. □

□ Puisque la plupart des matériaux est à l'épreuve du feu, le danger d'un incendie n'existe que pour le dépôt des livres. □

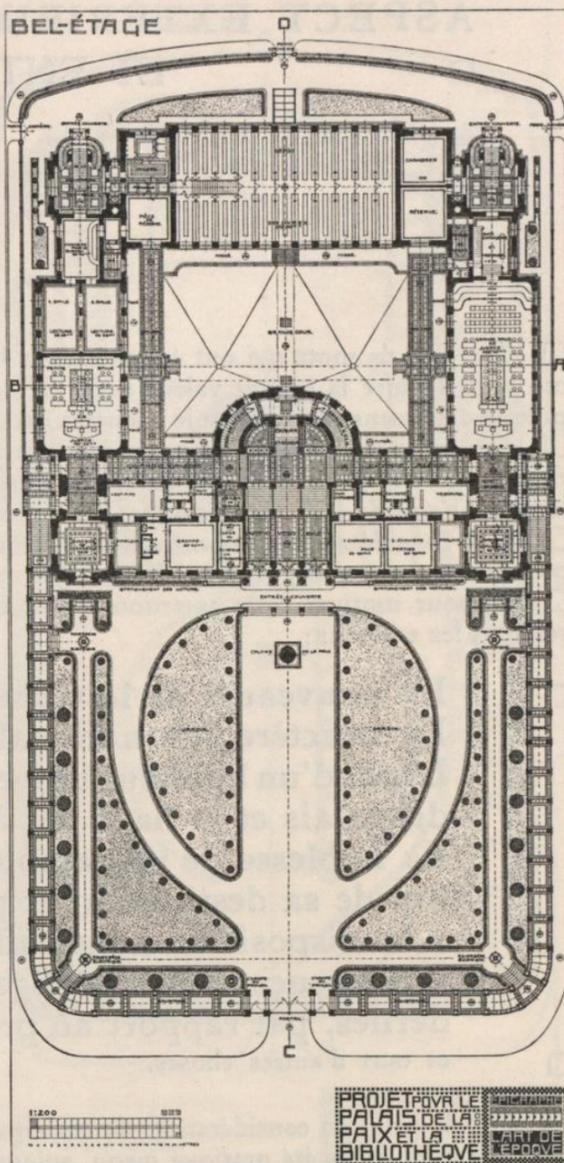
□ Malgré que de bons gardiens et la défense de tout travail à la lumière ouverte serait le meilleur préservatif; il y a encore plusieurs précautions à prendre pour garantir la bibliothèque de tout danger. A chaque pilier du dépôt des livres se trouvent deux étagères avec une quantité quelconque de rayons; entre ces étagères la pièce est séparée, dans tous les étages, par un mur en monnier, d'une épaisseur de 7^{cm}, ce qui fait, que le dépôt se compose de 70 cloisons. □

□ Les portes de ces cloisons se ferment à volonté et sont à contrôler, par un tableau correspondant, qui se trouve dans la chambre de l'adjoint. S'il éclatait un incendie dans une de ces cloisons, le feu peut être étouffé par une fermeture automatique de la porte et si cela ne suffisait pas, le foyer de l'incendie serait aussi accessible par les fenêtres. □

□ L'édifice a une cubature de 46.000 m³ à partir du fondement jusqu' à la couverture. Il résulte donc, par égard à la somme à dépenser, un prix de 34'78 fl. par mètre cube. Un prix qui permet un exécution riche et soignée. □

□

□



ASPECT EXTÉRIEUR, DÉCOR INTÉRIEUR
ET ENTOURAGE. □

- Des peu de mots qui ont été cités dans l'exposé, des motifs de la disposition principale, on peut déduire la grande valeur qui a été accordée dans le projet, à une caractéristique très précise des formes et à éviter le moindre mensonge. □
- Ces conditions artistiques seules ne peuvent pas fixer les formes de l'apparition extérieure, mais il y a encore à prendre en considération, plus d'un argument d'un grand poids, lorsqu'il s'agit de la forme à donner pour recevoir une solution juste de la tâche. □
- Ces considérations doivent amener l'artiste à créer des formes pour lesquelles il n'existe pas encore des prototypes dans l'art architectural. □
- Si pour motiver cette assertion il faut indiquer les arguments les plus importants, ce seraient les suivants: □
 - La nouveauté de la tâche en général. □
 - Le caractère international de l'Institution.
 - L'idée d'un bonheur universel, qui a inspiré l'érection du palais et le haut but à y atteindre.
 - La noblesse de l'ensemble de l'édifice, exigée par le but de sa destination et pour lequel les moyens mis à la disposition sont suffisants.
 - L'influence, pas à négliger de nos acquisitions modernes, par rapport au progrès constructif technique et tant d'autres choses. □
- Que la prise en considération de ces arguments doit produire un autre langage de formes que celui qui a été pratiqué jusqu'aujourd'hui cela va sans dire. □

□ Mais, si l'on parle comme argument contraire de l'encadrement de cette nouvelle bâtisse dans l'aspect général de la ville, artistiquement entendu il peut être ici seulement question, qu'il n'y ait dans l'oeuvre artistique aucune brutalité de la forme ou dimension, qui puisse troubler cet aspect.

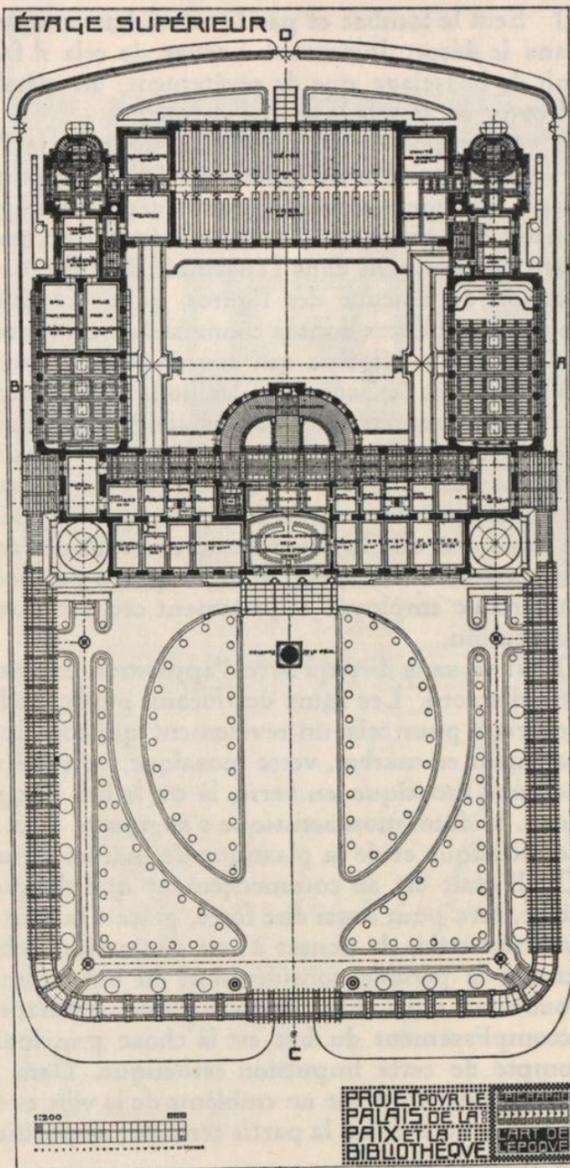
□ La phrase de l'art natal, d'un art traditionnel local, du pays, dans lequel le palais sera érigé, s'effaçera entièrement, grâce à l'importance internationale de l'oeuvre, par conséquent le but et toute la force, créatrice de l'artiste devront se concentrer à créer une oeuvre qui exprimera les pensées déjà indiquées et qui représenteront entièrement notre temps.

□ L'exclusion d'un étage supérieur au dessus des salles de conseil, la distinction par des coupes d'or, la signification importante du fronton des salles de justice, dont il a été question au commencement, la condition et l'appropriation du décor conforme à la valeur du but de toutes les pièces etc. toutes ces considérations contribuent à motiver la justesse des idées défendues ici.

□ Les matériaux choisis influenceront heureusement la noblesse de l'effet; le ton du granit, du marbre, la patine et la dorure des parties métalliques de la façade peuvent seulement augmenter l'effet espéré.

□ Ce serait le moment de justifier l'emploi du tombac, mentionné plusieurs fois dans ce rapport. Ce métal se recommande pour l'emploi du bosselage des figures de la plastique décorative et le recouvrement des parties en fer, se laisse exécuter avec lui aussi bien et même mieux qu'avec le cuivre.

□



□ Seul le tombac et pas le cuivre harmonisera en couleur avec la fonte en bronze employée dans le décor. Justement à cause de cela il fallait choisir pour l'exécution des travaux, tant soit de bosselage que de revêtement, un métal de la couleur des bronzes et qui puisse aussi recevoir en avenir la même patine. □

□ A propos de la décoration figurale de l'édifice il faudrait mentionner que, par rapport à l'effet il serait assez indifférent à l'artiste ce que représentent les figures, vu que pour lui, il s'agit seulement toujours, que la décoration figurale employée au couronnement et à la terminaison des piliers se trouve être conforme, par la grandeur et la silhouette et qu'elle s'insère harmonieusement dans l'ensemble du tableau. Mais puisqu'il faut pourtant parler de la signification de chacune des figures, qu'il soit dit que les figures de l'édifice central, représentent toutes les sciences dont la connaissance est nécessaire aux éminents hommes qui siègeront dans ce palais. Les figures qui couronnent les frontons des salles de justice devront personnifier la Justitia et la Sapientia, les lions les accompagnant personnifient la puissance des qualités humaines, représentées par les allegories. Le quatre génies, avec leurs trompettes, indiquent la proclamation des jugements arbitraux rendus sous ce couronnement. □

□ Le dessin perspectif démontrera la justesse de la manière de voir, défendue dans ce rapport, mais il faut qu'en même temps il rappelle aussi au contemplateur que la simplicité de la conduite des lignes indique clairement le trait démocratique traversant aujourd'hui toutes les classes de la société. Mais ce que la perspective, hélas, ne peut pas montrer c'est l'effet de matériaux employés et justement ceci est particulièrement à prendre en considération pour l'exécution. □

□ Il va sans dire qu'avec l'apparition extérieure de la bâtisse, la décoration intérieure doit être d'accord. Les murs des locaux publics, tels que vestibule, grande galerie, cage d'escalier, ont reçu pour cela un revêtement qui corresponde à l'importance du lieu et consiste principalement en marbre, verre mosaïque, bois précieux etc. Les fenêtres de ces lieux sont tamisées par une mosaïque en verre, là où le but l'exige. Correspondant à la valeur esthétique des lieux, la décoration artistique s'augmente dans quelques endroits jusqu'à l'emploi du tableau de mosaïque et de la plastique de marbre figural. □

□ Il était dit au commencement que chaque artiste qui s'occupe de la solution de cette tâche, sera pour aussi dire forcé, grâce à la haute valeur esthétique qu'il attribue à cette oeuvre architecturale, de penser à une distinction riche et dominante de la partie du milieu et seulement la pénible considération du but déterminatif du programme, l'a empêché, presque voudrions nous dire, à contre coeur, d'interpréter dans ce sens ses sentiments. Si le strict accomplissement du but est la chose principale dans un projet, il faut tout de même tenir compte de cette impulsion esthétique. Dans le projet on essaie d'atteindre ce but par un monument, formant un emblème de la ville et étant visible de très loin, mis en avant, par conséquent, accentuant la partie centrale; sa position devant le principal portail indique le partage en deux de l'édifice. □

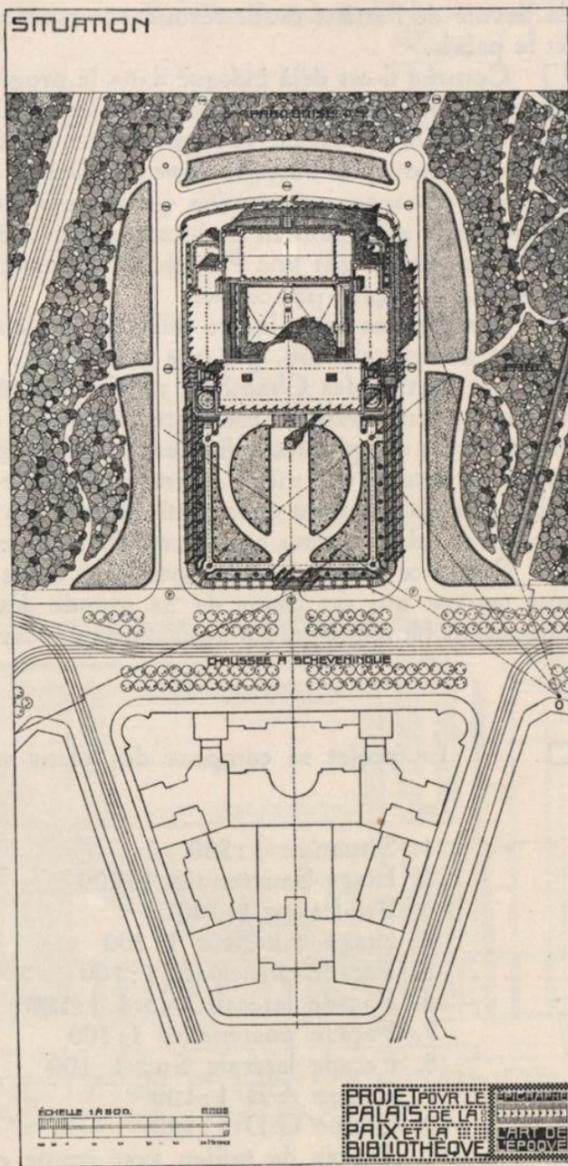
□ Ce monument, atteignant une hauteur de 32^m est conçu comme une colonne couronnée d'une figure symbolisant l'humanité. Si des monuments pareils doivent leur érection à des victoires remportées par les armes, cette colonne doit rappeler les victoires que les peuples acquerront par l'échange pacifique des opinions. Ainsi donc une colonne de paix! □

□ Le socle du monument peut servir à expliquer en peu de mots au contemplateur l'histoire de la fondation et recevoir le portrait en relief du fondateur. Ce socle est en granit la colonne en ciment armé recouvert de verre et de bronze. La figure couronnante se compose en partie d'aluminium et de porcelaine. □

□ Le vêtement de la statue est richement incrusté de différents verres multicolores; la colonne aussi est ornée de façon semblable. Cette manière d'exécution nous laissera atteindre à quoi l'art aspire depuis des siècles: un monument qui reste polychrome. Comme on ne peut presque plus parler de la patine de la bronze dans une capitale, puisque toutes les parties en bronze des monuments paraissent toujours recouvertes d'une épaisse couche de suie, les matériaux sur lesquels la suie ne s'attache pas et qui se nettoient toujours à neuf après la pluie et la grêle, sont certainement propres à nous rapprocher du but mentionné. □

□ Il ne faut pas passer sous silence, que la proposition de l'érection d'un pareil monument ne doit jamais aller jusqu'à aspirer de vouloir surpasser en élévation tout ce qui a été fait dans ce genre, mais

□



le devoir de l'artiste est de résoudre le problème d'une harmonie parfaite entre le monument et le palais.

Comme il est déjà indiqué dans le programme l'entourage d'un tel édifice a besoin d'un arrangement artistique. Dans le projet la limite a été fixée jusqu'ou les grands arbres du parc de la forêt peuvent se rapprocher de l'édifice. Cette dimension a été fixée à un et demi de la hauteur de la bâtisse, donc 24 mètres. Un chemin court le long de la lisière produite par cette distance. Les terrains qui se trouvent dans le voisinage immédiat de l'édifice exigent un complet arrangement architectonique. Les confins de cet arrangement sont formés par devant en partie par une Pergole et en partie par une balustrade, lesquelles enchâssent pour ainsi dire la façade principale.

Les façades latérales et celle de derrière sont séparées des rues qui entourent tout le terrain de construction, par une grille basse.

Les sorties des Chambres de Conseil débouchent dans les axes de la Pergole. A l'intérieur de l'encadrement mentionné se trouve un jardin d'agrément dessiné tout à fait régulièrement avec des plantes solitaires, des haies, des mâts de pavillons, des reverbères électriques etc. et le chemin qui mène à l'entrée couverte pour les voitures devant le portail principal et à laquelle s'adjoignent deux stations pour les voitures.

Avec cela, l'auteur croit avoir dit tout ce qui est nécessaire pour l'explication des plans.

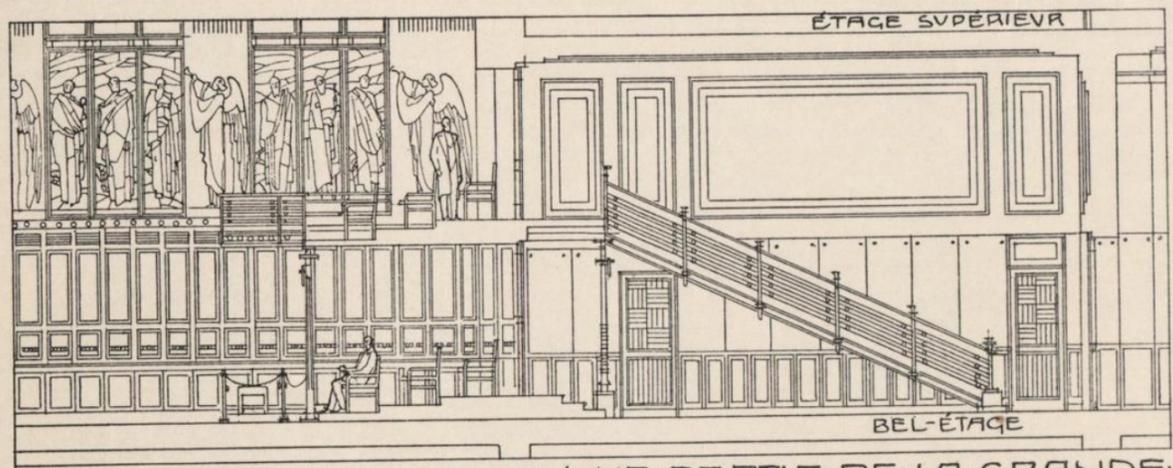
Puisse ce projet et les propositions faites dans le mémoire explicatif, contribuer à créer une oeuvre qui est digne de sa grande destinée et puisse-t-elle donner aux futures générations un témoignage des aspirations de l'Art de l'Époque.

Le projet se compose des plans suivants:

N°

- | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|
| 1. Situation 1:500 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2. Étage-Sousterrain 1:200 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 3. Bel-Étage 1:200 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 4. Étage supérieur 1:200 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 5. Façade principale 1:100 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 6. Façade latérale Nord 1:100 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 7. Façade postérieure 1:100 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 8. Façade latérale Sud 1:100 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 9. Coupe A B 1:100 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 10. Coupe C D 1:100 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> 11. Travée du milieu avec coupe et cage de l'escalier d'honneur 1:50 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

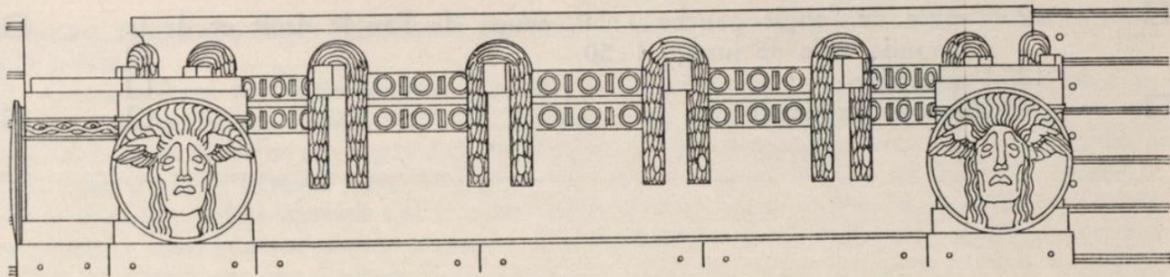
- 12. Travée de l'angle gauche 1:50, coupe de l'angle droit et de la grande salle de justice 1:50
- 13. Perspective
- 14. Mémoire explicatif



COUPE LONGITUDINALE D'UNE PARTIE DE LA GRANDE
SALLE DE JUSTICE AVEC LE PODIUM AMOVIBLE ET LA
GALERIE

13

MÉMOIRE EXPLICATIF DU PROJET POUR LE PALAIS DE LA PAIX
ET LA BIBLIOTHÈQUE, SOUS L'ÉPIGRAPHE: L'ART DE L'ÉPOQUE



MÉMOIRE EXPLICATIF DU PROJET POUR LE PALAIS DE LA PAIX
ET LA BIBLIOTHÈQUE, SOUS L'ÉPIGRAPHE: L'ART DE L'ÉPOQUE

Vorstehendes Projekt wurde den Wettbewerbbestimmungen gemäß vor dem 15. April 1906 überreicht.

Da ich als Aufgeforderter das Projekt nicht mehr zurückerhalte, mußte ich dasselbe für den Fall der Reproduktion schon vor Beginn des Wettbewerbes dieser Prozedur unterziehen. Eine Bestimmung des Programmes verfügt aber, daß die Pläne in französischer Sprache beschrieben sein müssen und auch der Erläuterungsbericht in derselben Sprache zu verfassen sei. Es blieb also nichts anderes übrig, als Pläne und Bericht in der Weise zu bringen, wie solche für den Wettbewerb verlangt waren.

Wien, im Dezember 1905

OTTO WAGNER